

BUDGET PREVISIONNEL (BP) – COMPTE DE RESULTAT (CR)

Eléments d'aide Pour compléter le BP ou le CR.

Exercice comptable du date. au date.

DÉPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de service		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Cotisations - adhésions	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation (détail à apporter dans le tableau en bas de page)	
Sous-traitance générale		État	
Locations -Entretien et réparation		Région Réunion	
Assurance		Département Réunion	
Documentation		Commune	
Divers		Intercommunalité (CIREST)	
62 - Autres services extérieurs -			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (CAF, à détailler):	
Publicité, publication			
Déplacements (membres du bureau)		Fonds européens :	
Missions (salariés)			
Frais postaux et de télécommunications		Emplois aidés :	
Services bancaires, autres			
Divers			
63 - Impôts et taxes		Partenariats privés :	
Impôts et taxes sur rémunération (SACEM, ...)		- Mécénats	
Autres impôts et taxes (fonciers)		- Sponsoring	
64- Charges de personnel		- Dons	
Rémunération des personnels		Autres recettes (précisez)	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices		79 - Transfert de charges	
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en Nature	
Mise à disposition de locaux		Mise à disposition de locaux	
Mise à disposition de matériels		Mise à disposition de matériels	
Valorisation bénévolat		Valorisation bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

Date et signature du Représentant Légal (Précédées de la mention "Certifié sincère")

Pour rappel : Un BP doit être équilibré (montant des charges = montant des recettes)
Un CR est équilibré par le résultat positif ou négatif de l'exercice.

CHARGES :

60 – Achats :

Achats matières et fournitures : Matières premières et fournitures achetées dans le but d'être transformées avant d'être revendues ou consommées Fournitures de bureau, petits équipements, produits d'entretien, goodies...

Autres fournitures : Gaz, électricité, carburant...

61 – Services extérieurs

Locations Charges liées à l'usage d'un bien : local, véhicule... Il s'agit des loyers versés au titre des locations immobilières ou mobilières et des charges du contrat de location, telles que les taxes locatives et les impôts éventuellement remboursés au bailleur/propriétaire

Entretien et réparation Travaux d'entretien, rénovation des peintures, réparation d'un véhicule, frais de nettoyage des locaux, etc...

Assurance Contrats « multirisques » contre incendie, vandalisme, dégâts des eaux, vol, tempête, etc. pour les bâtiments et les biens ; contrats des véhicules nécessaires à l'activité ; de responsabilité civile au profit du personnel, des bénévoles ou des résidents pour réparer les dommages qu'ils causent...

Documentation Dépenses d'abonnement à des publications spécialisées, frais de colloques, séminaires, conférences...

62 – Autres services extérieurs

Rémunérations intermédiaires et honoraires Honoraires ou indemnités versés à des tiers et pour lesquelles il n'y a pas versement de charges sociales : membres de professions libérales (avocats, experts comptables...)

Publicité, publication Dépenses liées à la communication pour faire connaître votre activité/vos projets : annonces, affiches, presse, flyers, encarts publicitaires...

Déplacements, missions Frais de déplacements des salarié-es, volontaires et bénévoles : restaurant, hôtel, péage, indemnités kilométriques...

Services bancaires, autres Charges de rémunération d'un service bancaire.

63 – Impôts et taxes

Impôts et taxes sur rémunération Taxe sur les salaires, contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés

Autres impôts et taxes Taxe d'habitation, taxe foncière

64 – Charges de personnel

Rémunération des personnels Rémunération brute des personnels, indemnités et avantages : heures supplémentaires, congés payés, primes, chèques repas ou déjeuner.

Charges sociales Cotisations sociales versées par l'association en tant qu'employeur à l'URSSAF, aux mutuelles, aux caisses de retraites, à Pôle Emploi et aux autres organismes sociaux. Entrent aussi dans les charges sociales

Autres charges de personnel Charges de personnel marginales : stagiaire...

65 – Autres charges de gestion courante

Subventions acquises annulées, factures clients impayées, subventions attribuées par l'association...

66 – Charges financières

Intérêts d'emprunt, pénalités de retard dans le paiement des échéances d'un crédit ...

67 – Charges exceptionnelles

Dépenses qui ont un caractère inhabituel, par rapport à l'activité ordinaire ou courante : amende pour excès de vitesse par exemple.

68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements

Prise en compte de l'usure des biens de l'association, elle se calcule en fonction du prix d'achat et de sa durée d'utilisation. Exemple : si l'association a acquis un véhicule pour 20 000€ et que sa durée d'utilisation est de 5 ans, la dotation d'amortissement à comptabiliser annuellement pendant 5 ans est de $20\,000/5 = 4\,000$ €. Report en fonds dédiés : partie des ressources affectées reçues au cours de l'exercice et non utilisées en fin d'exercice

69 – Impôts sur les bénéfices ; participation des salarié·es

Impôt sur les bénéfices pour les associations qui y sont soumises, participation des salarié·es aux résultats.

PRODUITS

70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service

Goodies, biens, services rendus et « facturés » par l'association à des tiers, des bénéficiaires, des adhérents, etc.

73 – Concours publics

Produits des tarifications du Code de l'action sociale et des familles, dépendance, EHPAD...

74 – Subventions d'exploitation État

(DRAC, ministères...)

Conseil Régional

Conseil Départemental

Communes, com. de communes, d'agglomération

Organismes sociaux (CAF, etc)

Fonds européens (FSE, FEDER...)

L'agence de services et de paiement –ASP– (emplois aidés)

Autres établissements publics

Aides privées (fondation) : Subventions privées ne relevant pas des dons ni du mécénat d'entreprises.

75 – Autres produits de gestion courante

Cotisations

Distinguer les cotisations avec et sans contrepartie

Dons manuels, mécénat

Subventions privées.

76 – Produits financiers

Revenus et intérêts des différents placements : livret A, actions, valeurs mobilières de placement...

77 – Produits exceptionnels

Tout ce qui ne se rapporte pas à l'activité courante et normale de l'association, qui n'est pas récurrent ni typique : donations entre vifs, legs testamentaires...

78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Annulations partielles ou totales d'amortissements, de dépréciations et de provisions précédemment comptabilisées en charges.

79 – Transfert de charge

Permet de rectifier, d'ajuster ou de répartir des charges enregistrées initialement dans un autre compte de charges.

Contributions Volontaires en Nature

Il s'agit de la valorisation des moyens matériels et humains mis à disposition pour le fonctionnement d'une association ou la tenue d'un événement. Vous pouvez donc y inscrire le bénévolat, la mise à disposition de chapiteaux, barnums, scènes, des mises à dispositions de repas pour les personnels... 11 12 Il est important de valoriser le bénévolat réalisé, cela permet de mieux gérer cette ressource et de prendre la mesure de son importance, voire de la mettre en avant et faire reconnaître l'investissement des personnes engagées (en interne comme vis-à-vis de l'extérieur). De plus, cette valorisation fait apparaître l'ensemble des aides que reçoit l'association, de même que les charges ou dépenses ainsi économisées qu'elle n'a donc pas à supporter financièrement.